

## « Liberté, égalité, handicapés » Mises en situations

### Situations

Pour chacune des situations suivantes, dites s'il y a quelque chose qui vous semble choquant, injuste, ou bien si tout vous paraît normal.

1. Dans certains pays, une loi interdit aux personnes handicapées d'être juge ou instituteur.
2. Un enfant aveugle a été accepté dans une classe ordinaire. Son handicap l'empêchait d'écrire et de lire les textes classiques. Il utilisait donc une machine à écrire en **braille** mais il a dû quitter l'école car le professeur et les autres enfants se plaignaient du bruit de la machine.
3. Dans de nombreux pays, la sécurité sociale n'existe pas et se soigner coûte très cher. On compte dans le monde environ 600 millions de personnes handicapées, et 500 millions d'entre elles vivent avec moins d'un euro par jour. Parce qu'elles sont pauvres, elles ne peuvent pas se soigner.
4. Au Chili, la loi autorise le mariage uniquement pour les personnes qui peuvent parler et écrire.
5. Dans de nombreux pays, en Europe aussi, les bureaux de vote ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées, soit parce que l'entrée au bâtiment est impossible parce qu'il y a un escalier, soit parce que les bulletins de vote ne sont pas en braille par exemple. Les personnes handicapées peuvent demander à leur famille ou à des amis de voter pour elles.
6. Le 29 juin 2003, Wahid se promène avec son frère de 9 ans dans son quartier, à Bagdad, en Irak. Les deux garçons sont attirés par un objet métallique étrange. Wahid s'en saisit. L'objet explose. La zone avait été bombardée avec des **sous-munitions** malgré la présence évidente de civils. Les blessures de Wahid sont graves et multiples. Il aura besoin de quatre opérations chirurgicales.
7. Quand il y a une catastrophe naturelle, comme le tsunami en décembre 2004, les personnes les moins vulnérables sont secourues en premier.
8. Le papa de Mamadou est embauché en ville dans une entreprise de chaussures. Il habite loin et le seul moyen d'y aller est de prendre le bus. Mais au Sénégal, les bus ne sont pas adaptés et avec son fauteuil roulant, c'est impossible de monter. Parce que les transports sont inaccessibles, il ne peut pas travailler.
9. Joseph est en fauteuil roulant. Il a été accueilli en classe comme les autres enfants. Le mardi matin est consacré au sport. Plusieurs activités sont proposées : gymnastique, course à pied, handball, basket... Les élèves attendent avec impatience le mardi matin. Sauf que Joseph, lui, ne peut pas faire du sport avec ses copains, alors il fait l'arbitre, ce qui ne l'amuse pas.
10. Josette va peu au théâtre alors qu'elle adore. Les pièces de théâtre sont très rarement sous-titrées et sa surdité limite la compréhension de l'histoire.

# Déclaration universelle des droits de l'Homme – 1948

**Voici quelques extraits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pour chacune des situations précédentes, cherche les articles de la Déclaration qui ne sont pas respectés.**

## **Article premier**

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

## **Article 3**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

## **Article 13**

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

## **Article 16**

1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

## **Article 19**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

## **Article 22**

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

## **Article 23**

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

## **Article 24**

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

### **Article 25**

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

### **Article 26**

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

### **Article 27**

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

## **Réponses**

### Mises en situations / articles

- 1/ article 23
- 2/ article 26
- 3/ article 25
- 4/ article 16
- 5/ article 19
- 6/ article 3
- 7/ article 22
- 8/ article 13
- 9/ article 24
- 10/ article 27